



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 13 novembre 2023 à 19 h 30 au 1814 rue du Village, Amherst.


Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : Zonage

Nature et effets : Autoriser la construction d'un abri d'auto à 10.915 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 20 mètres tel que prescrit par l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

Identification du site concerné : 4306 chemin des Sorbiers

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à info@municipalite.amherst.qc.ca ou lors de la séance.

DONNÉ à Amherst ce 23^e jour d'octobre 2023

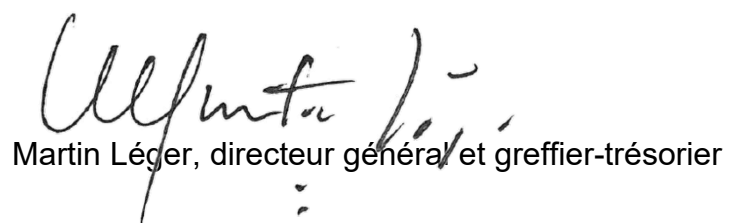


Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 23 octobre 2023 entre 8h00 et 16h45.



Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier